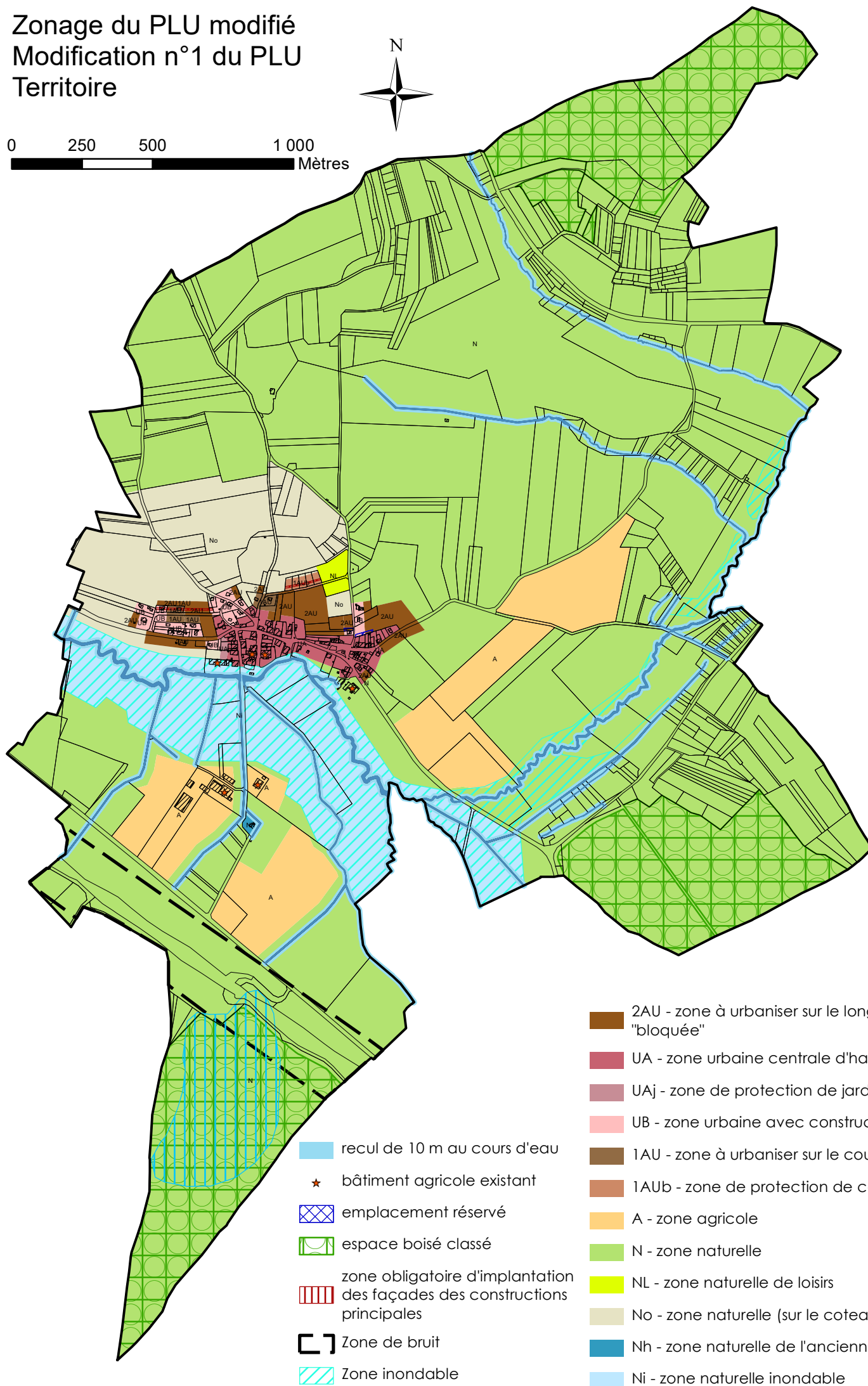


Zonage du PLU modifié

Modification n°1 du PLU

Territoire

0 250 500 1 000 Mètres



recul de 10 m au cours d'eau

★ bâtiment agricole existant

emplacement réservé

espace boisé classé

zone obligatoire d'implantation
des façades des constructions
principales

Zone de bruit

Zone inondable

2AU - zone à urbaniser sur le long terme
"bloquée"

UA - zone urbaine centrale d'habitat Lorrain

UAj - zone de protection de jardin

UB - zone urbaine avec construction récente

1AU - zone à urbaniser sur le court terme

1AUb - zone de protection de coteau

A - zone agricole

N - zone naturelle

NL - zone naturelle de loisirs

No - zone naturelle (sur le coteau)

Nh - zone naturelle de l'ancienne gare

Ni - zone naturelle inondable